

Politique de dénonciation

Annexe 2

Date d'entrée en vigueur :
31.07.2024.

Avis de protection des données

1. Objet de la présente déclaration de protection des données

- (1) Français La présente déclaration de protection des données s'applique à tous les membres du groupe OBO (ci-après dénommés : sociétés du groupe), ainsi qu'à leurs employés et aux membres des organes de direction et aux autres personnes concernées par un signalement, lorsqu'ils sont impliqués dans le traitement ou l'enquête sur un signalement soumis à OBO Bettermann Holding GmbH & Co. KG, dont le siège social est situé à Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne, [numéro d'enregistrement : HRA 4854, numéro de TVA : DE811792270] et/ou à OBO Hongrie Kft., dont le siège social est situé à Alsóráda 2, 2347 Bugyi, Hongrie, [numéro d'enregistrement : 13-09-096185, numéro de TVA : HU10847392] comme décrit à l'annexe 1. Toutes les sociétés du groupe impliquées dans le traitement des données personnelles concernées par chaque signalement seront considérées comme des responsables conjoints du traitement.
- (2) La déclaration de protection des données du groupe OBO peut être consultée à tout moment via ce [lien](#).
- (3) Le Groupe OBO s'engage à protéger les données personnelles des lanceurs d'alerte, des autres personnes concernées par la présente Politique de lanceurs d'alerte et de toute personne mentionnée ou concernée par un signalement et attache la plus grande importance au respect de leur droit à l'autodétermination informationnelle. Le Groupe OBO traitera les données personnelles de manière confidentielle et prendra toutes les mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité des données.

2. Nom et adresse du ou des responsables du traitement

- (1) Le principal responsable aux fins de la loi sur la protection des données est la société du groupe concernée par le rapport, telle qu'énumérée à l'annexe 3, conjointement ou indépendamment des autres sociétés du groupe concernées, selon le cas (ci-après « nous », « notre », « nos », « responsable(s) du traitement ») :
 - Lors de la déclaration auprès du bureau compétent en Allemagne, le responsable du traitement est : **OBO Bettermann Holding GmbH & Co. KG**

Hüingser Ring 52
58710 Menden, Allemagne
Téléphone : +49 (0)2373 89-0
Fax : +49 (0)2373 89-238E-mail : info@obo.de
[Numéro d'enregistrement : HRA 4854, numéro de TVA : DE811792270] ou

- Lors de la déclaration auprès de l'office compétent en Hongrie, le responsable du traitement est : **OBO BETTERMANN Hongrie Kft .**
H-2347 Bugyi , Également rue 2.,
Hongrie
Courriel : compliance@obo.de
Téléphone : +0036 29 349-708
[Numéro d'enregistrement : 13-09-096185, numéro de TVA : HU10847392]

(2) Coordonnées du délégué à la protection des données

OBO Bettermann Holding GmbH & Co. KG
Josef Honert
- Délégué à la protection des données -
Hüingser Ring 52
58710 MendenAllemagne
Tél. : +49 (0)2373 89-1351
E-mail : datenschutz@obo.de

(3) Le bureau de traitement de vos données personnelles auprès du Médiateur est :

DR. WEHBERG & PARTNER mbB
Auditeurs, conseillers fiscaux et avocats
Feithstraße 177, 58097 Hagen, Allemagne
Téléphone : +49-(0)2331-1098-1234
E-mail : obo-hinweise@wehberg.de

La personne à contacter pour la protection des données chez DR. WEHBERG & PARTNER mbB est :

DR. WEHBERG & PARTNER mbB
- le Contrôleur de la Protection des Données -
Feithstraße 177, 58097 Hagen, Allemagne
E-mail : datenschutz@wehberg.de

Vous trouverez de plus amples informations sur les pages Internet suivantes
<https://wehberg.de/impressum> et <https://wehberg.de/datenschutzerklaerung>.

3. Traitement des données personnelles

Les données personnelles désignent toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, telle que les noms, adresses, numéros de téléphone, adresses e-mail, données de base du contrat, données comptables du contrat et données de paiement, dans la mesure où elles sont l'expression de l'identité d'une personne physique. Nous ne traitons les données personnelles que s'il existe une base légale pour le faire .

Aucune prise de décision automatisée, y compris le profilage, n'a lieu dans le cadre de l'utilisation du système de dénonciation d'irrégularités du groupe OBO.

4. Catégories de données traitées

(1) L'utilisation des systèmes de dénonciation d'abus du groupe OBO pour un signalement est volontaire. Si vous utilisez le système, nous vous demanderons de fournir des informations sur les catégories de données suivantes

- Données de communication (par exemple nom, téléphone, e-mail, adresse)
- Données des employés des employés OBO et
- Le cas échéant, les noms et autres données personnelles des personnes signalant les faits, des personnes mentionnées dans un signalement et des personnes impliquées dans (et les personnes identifiées dans le cadre de) le traitement des faits signalés et les enquêtes complémentaires y afférentes.

(2) Si vous répondez entièrement à toutes les questions du rapport, cela aidera le ou les responsables du traitement à traiter votre rapport. Si vous fournissez des informations incomplètes ou décidez de rester anonyme, nous ne pourrons peut-être pas traiter votre rapport ou nous pourrions être retardés dans ce traitement.

(3) Nous pouvons collecter et traiter les catégories suivantes de données personnelles via l'utilisation du système de dénonciation du groupe OBO :

- violations et faits connexes signalés (y compris les données relatives à la fraude ou aux allégations de fraude, ou à d'autres violations de la loi, ou relatives à des infractions pénales présumées ou potentielles, uniquement dans la mesure permise par la loi applicable, par exemple, afin que la société du Groupe concernée puisse gérer son propre litige), communications et informations collectées/examinées dans le cadre du signalement et de l'enquête sur les faits signalés (sous réserve des exigences applicables en vertu de la loi applicable), et rapport d'enquête ;
- les conséquences de l'enquête, y compris d'éventuelles mesures disciplinaires ainsi que des allégations, des poursuites ou des condamnations pénales, selon le cas ;
- protection des personnes concernées contre les représailles ;
- suivi du rapport.

Les données personnelles sensibles et les données personnelles relatives à des soupçons, des poursuites ou des condamnations pour des infractions pénales ne seront traitées que dans la mesure permise par les lois applicables en matière de protection des données.

La source d'où proviennent les données personnelles provient généralement de la personne à laquelle elles se rapportent (par exemple, les employés eux-mêmes) et des données personnelles que nous recevons de manière autorisée à partir de sources accessibles au public et/ou de tiers, comme décrit plus en détail ci-dessous.

Nous pouvons collecter des données personnelles des manières énumérées ci-dessous :

- Collecte de données personnelles directement auprès de la personne concernée, par exemple par le biais d'un rapport ou d'autres formulaires ou informations que les personnes concernées nous fournissent dans le cadre de leur emploi ;
- Collecte de données personnelles au cours des activités des personnes concernées dans le cadre de leur emploi, par exemple par le biais de leurs performances et de leurs interactions avec d'autres employés, clients ou autres personnes ; et
- Collecte de données personnelles auprès d'autres parties telles que des déclarants et d'autres employés.

5. Finalité du traitement et base juridique

(1) Le but du système de dénonciation d'irrégularités du groupe OBO est de fournir un canal de communication pour votre signalement et de garantir que votre signalement soit traité par le groupe OBO conformément aux processus du système de gestion de la conformité en tant que mise en œuvre des exigences du droit des sociétés.

(2) En particulier, vos données personnelles seront traitées aux fins suivantes

- Signalement de conformité : Signalement et suivi des signalements concernant une éventuelle violation des exigences de conformité. Vous pouvez signaler ces violations en votre nom ou de manière anonyme.

Base juridique : Les activités de traitement sont effectuées sur la base d'une obligation légale à laquelle les sociétés du Groupe sont soumises (art. 6 (1) (c) du RGPD), comme le prévoit la réglementation applicable en matière de dénonciation d'irrégularités.

Dans les pays où il n'existe aucune obligation légale de mettre en place un système de dénonciation d'irrégularités, les activités de traitement sont effectuées sur la base de l'intérêt légitime du ou des responsables du traitement (art. 6 (1) (f) RGPD) dans la poursuite d'infractions pénales, l'exécution de droits civils, le développement ultérieur ou la fin d'une relation de travail ou la détection d'infractions pénales en rapport avec la relation de travail.

- Compliance Management : Administration centralisée et répartition des problématiques de conformité à l'échelle du Groupe.

Base juridique : Intérêt légitime du ou des responsables du traitement à obtenir une vue d'ensemble centrale des rapports dans le cadre de la fonction de gouvernance (art. 6 (1) f) RGPD) et pour l'exercice et la défense de nos droits.

Dans des circonstances exceptionnelles, par exemple lorsque nous avons l'intention de divulguer l'identité de la personne signalant des faits à des tiers, nous pouvons traiter des données personnelles sur la base du consentement explicite de la personne concernée.

Si un rapport contient des catégories particulières de données personnelles, ces données ne seront traitées que

(i) si le traitement est nécessaire à l'exécution d'obligations et à l'exercice de droits spécifiques du ou des responsables du traitement ou de la personne concernée dans le domaine du droit du travail et du droit de la sécurité sociale et de la protection sociale, dans la mesure où le droit de l'Union ou le droit national ou une convention collective en vertu du droit national prévoyant des garanties adéquates pour les droits et intérêts fondamentaux de la personne concernée (article 9 (2) (b) du RGPD), ou

(ii) si le traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice (art. 9 (2) (f) RGPD). Si des catégories particulières de données personnelles sont incluses dans un rapport mais ne sont pas clairement pertinentes pour le sujet signalé, elles seront supprimées immédiatement et de manière sécurisée.

Les données personnelles relatives à des soupçons, des poursuites ou des condamnations pour des infractions pénales ne peuvent être traitées que dans la mesure spécifiquement autorisée par le droit de l'UE ou le droit national.

6. Transfert de données aux employés d'OBO, aux personnes potentiellement suspectées et à d'autres responsables du traitement des données

- (1) Lors du traitement d'un signalement, il est nécessaire de transmettre le signalement, en tout ou en partie, aux employés du groupe OBO chargés de le traiter et aux employés des sociétés du groupe concernées par le signalement. Vos informations ne seront accessibles qu'aux employés qui ont besoin de les connaître pour traiter votre signalement.
- (2) Le droit de la personne suspectée d'être informée du traitement de ses données personnelles peut être limité ou retardé. Il peut être limité par la législation nationale en vigueur (art. 23 RGPD) ou, en l'absence d'une telle législation, il peut être retardé dans des circonstances exceptionnelles, par exemple en cas de risque de destruction de preuves, ou lorsqu'il est susceptible de compromettre gravement la finalité pour laquelle les informations sont traitées.

- (3) Vos données personnelles ne seront transmises qu'aux personnes concernées. Société du groupe dans la mesure où cela est nécessaire pour se conformer à d'autres obligations légales. En outre, les données peuvent être transférées à d'autres responsables du traitement (par exemple, les autorités) si nous sommes tenus de le faire par la loi ou par des décisions exécutoires d'autorités ou de tribunaux.

7. Transfert vers des destinataires situés hors de l'UE et/ou de l'EEE

Le(s) responsable(s) du traitement ne peuvent transférer des données personnelles de l'UE/EEE à des tiers situés en dehors de l'UE/EEE (y compris en accordant l'accès à partir d'un pays tiers) que si

- le pays tiers offre un niveau adéquat de protection des données reconnu par la Commission européenne et le pays concerné, ou
- le transfert est soumis aux clauses contractuelles types de l'UE. Il incombe au(x) responsable(s), avec l'aide du tiers si nécessaire, d'évaluer si le niveau de protection requis par le droit de l'UE est respecté dans le pays tiers afin de déterminer si les garanties fournies par les clauses contractuelles types de l'UE peuvent être respectées dans la pratique. Dans le cas contraire, le tiers doit prendre des mesures supplémentaires pour assurer un niveau de protection sensiblement équivalent à celui de l'UE/EEE, ou
- à titre exceptionnel (c'est-à-dire uniquement si les mesures ci-dessus ne peuvent être mises en œuvre), une exemption pour des situations spécifiques s'applique (par exemple, le transfert est nécessaire à l'établissement, à l'exercice ou à la défense de droits en justice).

Une copie des garanties pertinentes pour le transfert de vos données personnelles en dehors de l'EEE peut être obtenue en nous contactant en utilisant les coordonnées mentionnées dans la section 2 ci-dessus.

8. Durée de conservation ; Périodes de conservation

- (1) En principe, nous conserverons vos données aussi longtemps que nécessaire pour enquêter sur l'incident de conformité faisant l'objet de votre signalement. Une fois tous les travaux relatifs au signalement terminés, nous supprimerons vos données personnelles, à l'exception des données qui doivent être conservées et traitées afin d'exercer et de défendre nos droits.
- (2) La date à laquelle nous supprimons les données personnelles que nous conservons et traitons pour exercer et défendre nos droits dépendra de l'expiration du délai de prescription maximal pour les infractions réglementaires et pénales ou pour l'exécution des réclamations civiles.
- (3) Ce qui précède est sans préjudice des périodes de conservation des données spécifiques applicables dans certaines juridictions, telles que définies dans la législation nationale énumérée à l'annexe 3, qui prévaudront en cas de conflit.

9. Sécurité

- (1) Nos employés et prestataires de services sont tenus de garder nos informations confidentielles et de se conformer aux lois applicables en matière de protection des données.
- (2) Tous les signalements entrants sont reçus par un petit nombre d'employés du groupe OBO autorisés et spécialement formés et sont toujours traités de manière confidentielle. Les employés du groupe OBO examineront les faits et mèneront toute enquête complémentaire requise par le cas spécifique. Toutes les personnes ayant accès aux données sont tenues de respecter la confidentialité.

10. Droit d'information et d'accès

Vous avez le droit d'obtenir des informations auprès du ou des responsables du traitement pour savoir si vos données sont ou non traitées et, le cas échéant, d'accéder aux données personnelles vous concernant que nous traitons.

11. Droit de rectification

Vous avez le droit de corriger ou de compléter les données personnelles si elles sont inexactes ou incomplètes.

12. Droit à l'effacement

Vous avez le droit de demander l'effacement des données personnelles vous concernant dans les circonstances spécifiques prévues par la législation applicable en matière de protection des données (par exemple, le RGPD). Les délais de conservation existants et les intérêts dignes de protection qui interdisent l'effacement doivent être respectés.

13. Restriction du traitement

Vous avez le droit de demander la limitation du traitement de vos données si vous contestez leur exactitude ou si le ou les responsables du traitement n'ont plus besoin des données alors que vous en avez besoin pour vos réclamations légales. Vous pouvez également demander au ou aux responsables du traitement de limiter le traitement de vos données s'il doit sinon supprimer les données ou s'il examine une objection de votre part.

14. Portabilité des données

Toi avez le droit de recevoir les données personnelles vous concernant, que vous avez fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et pouvez avoir le droit de transmettre ces données à une autre entité.

15. Objection au traitement des données

Vous avez également le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données par le(s) responsable(s) du traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière, à condition que le traitement soit effectué sur la base juridique de « l'intérêt légitime ». Nous cesserons alors de traiter vos données, à moins que nous puissions démontrer - conformément aux exigences légales - des motifs légitimes et impérieux pour un traitement ultérieur qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice (article 21 du RGPD).

16. Droit de retirer son consentement

Lorsque le traitement des données à caractère personnel est fondé sur votre consentement, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Un tel retrait n'affectera pas la licéité du traitement effectué avant le retrait du consentement.

17. Droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données. Vous pouvez vous adresser à l'autorité de protection des données compétente pour votre lieu de résidence ou votre pays, votre lieu de travail ou le lieu où aurait été commise une violation du RGPD . Une liste et les coordonnées des autorités de protection des données figurent à l'annexe 3. La liste des autorités nationales de protection des données de l'UE est disponible à l' [adresse https://edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members_en](https://edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members_en) .

18. Modifications de la déclaration de protection des données

Nous nous réservons le droit de modifier nos pratiques en matière de sécurité et de confidentialité. Si tel est le cas, nous mettrons à jour notre avis de confidentialité et, dans la mesure requise par la loi applicable, nous vous en informerons en conséquence.